

**Partenariat entre  
la municipalit  et la soci t  civile :  
exemple de la gestion  
des d chets urbains   Bamako**

**Modibo K ita**

**D cembre 2001**

Psycho-pédagogue de formation, Modibo Kéita est consultant international et travaille depuis 1993 dans le développement urbain. Il est le promoteur du CEK-*Kala Saba*, Bamako et participe, en tant que conseiller indépendant, à la réalisation de plusieurs programmes d'appui à la décentralisation au Mali. Il coordonne le Programme « Réussir la Décentralisation » au Mali. Pour de plus amples informations, veuillez contacter l'auteur à : CEK-Kala Saba, BP 9014, Bamako, Mali. Fax : +223 23 84 13. Courriel : [cek@spider.toolnet.org](mailto:cek@spider.toolnet.org)

## REMERCIEMENTS

*La présente communication est basée sur les expériences du programme UWEP, un programme pluriannuel de gestion des déchets dans les villes du Sud financé par DGIS, Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas. Nos remerciements vont à WASTE (Pays-Bas) pour son appui-conseil qui a facilité l'exécution de UWEP ainsi qu'à la CPAC, l'ONG ALPHALOG et la Mairie de la Commune IV de Bamako.*

*Ce dossier a été préparé pour l'atelier de lancement du Programme « Réussir la décentralisation » qui s'est tenu en novembre 2000 à Ouagadougou. Menée sous la coordination du Programme Zones Arides avec le soutien financier de DANIDA (Danemark) et ASDI (Suède), cette initiative vise à appuyer le processus de décentralisation actuellement en cours dans le Sahel, en vue de promouvoir une gestion plus équitable, durable et efficace des ressources naturelles.*

## TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	i
SIGLES & ABREVIATIONS	iii
INTRODUCTION	1
Contexte de l'assainissement à Bamako	1
EVOLUTION DU SECTEUR DES DECHETS MENAGERS	2
Genèse de la politique d'assainissement à Bamako	2
Rôle des micro et petites entreprises dans la collecte	3
Problèmes de collaboration à la base sur la collecte des ordures ménagères	4
Naissance d'une collaboration entre la Mairie de la Commune IV et les GIE	5
Un début de dialogue difficile	5
Emergence de la CPAC	6
IMPLICATION DES POPULATIONS DEFAVORISEES DANS LES ACTIONS D'ASSAINISSEMENT	7
Connaissance et maîtrise des canaux de la communication sociale	7
Diagnostic participatif des quartiers	9
Vision de l'assainissement urbain selon les populations	9
Influences de l'analyse genre	10
Vision commune entre la Collectivité Territoriale et ses principaux partenaires	11
COLLECTIVITES TERRITORIALES ET APPUI AU DEVELOPPEMENT A LA BASE	12
Textes législatifs et réglementaires	14
Planification du développement local	15
Financement	16
Viabilité des infrastructures	16
Renforcement des capacités professionnelles locales	17
Représentativité des organes de gestion du développement communautaire	18
Concertation et coordination des activités	18
CONCLUSIONS	19
BIBLIOGRAPHIE	21

## SIGLES & ABREVIATIONS

ALPHALOG	Association Libre pour la Promotion de l'Habitat et du Logement
CEK-Kala Saba	Cabinet d'Etudes Kéita-Kala Saba
COFESFA	Coopérative Féminine pour l'Education, la Santé Familiale et l'Assainissement
COGIAM	Collectif des Groupements Intervenant dans l'Assainissement au Mali
CPAC	Coordination des Partenaires intervenant dans l'Assainissement en Commune IV
DP	Diagnostic Participatif
GESCOME	Gestion Communautaire de l'Environnement
GIDD	Gestion Intégrée et Durable des Déchets urbains
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
MARP	Méthode Active de Recherche et de Planification Participatives
MPE	Micro- et Petites Entreprises
OCB	Organisation Communautaire de Base
ONG	Organisation Non Gouvernementale
UWEP	Urban Waste Expertise Programme

## **INTRODUCTION**

La ville de Bamako a connu une véritable explosion démographique de 1960 à nos jours. A l'époque, sa population comptait environ 80.000 habitants vivant dans une quinzaine de quartiers. Actuellement, elle est estimée à 1.200.000 habitants avec une soixantaine de quartiers urbains et périphériques. Cette démographie galopante, due à l'exode rural et à une forte natalité, pose de nombreux problèmes de développement, les infrastructures et équipements urbains ne suivant pas la même courbe de croissance. L'exode rural est en partie dû à l'inefficacité des politiques de développement poursuivies depuis les années 1960. Une réaction à la persistance du sous-développement a été de favoriser, depuis les années 1980, la libéralisation de l'économie et après 1991, la démocratisation accrue de la vie publique notamment à travers la décentralisation territoriale et une meilleure implication de la société civile et des collectivités locales dans la gestion des affaires locales (Toé 1997, p.30-32).

Depuis 1992 s'est institutionnalisée en Commune IV du District de Bamako, Mali, une collaboration exemplaire entre la Municipalité, les micro-entreprises d'assainissement, des ONG et des groupements ou associations à base communautaire. Cette collaboration met l'accent sur l'aspect culturel de la gestion des déchets urbains et de l'amélioration durable du cadre de vie municipal, en y impliquant les populations des zones défavorisées. L'objet du présent dossier est d'illustrer cette approche du développement local en analysant d'abord le cas de la Commune IV de Bamako. Nous tentons de présenter, dans un premier temps, les aspects les plus importants de ces processus, quelques méthodes et outils testés, et les principaux résultats et enseignements à retenir. Puis nous proposons une approche plus systématique visant à stimuler le développement durable aux niveaux communal et intercommunal en tenant compte des services sociaux de base et des préoccupations liées à la gestion des ressources naturelles.

### **Contexte de l'assainissement à Bamako**

A Bamako, la production journalière des déchets solides est passée de 1.500 m<sup>3</sup> en 1992 à 2.200 m<sup>3</sup> en 2000 dont seulement 60% sont collectés tous les jours. Quant aux eaux usées domestiques, artisanales et industrielles, elles sont tout simplement vidangées dans la rue, les caniveaux, les collecteurs ou les cours d'eaux. Ces pratiques dégradent la qualité de vie à Bamako (TECSULT 1994).

La quantité de boues de latrines à évacuer quotidiennement est estimée à 1.200 m<sup>3</sup>. Le District, avec ses moyens limités, ne peut évacuer qu'un maximum

de 150 m<sup>3</sup> par jour. Cette défaillance chronique des services techniques publics explique la nécessité d'impliquer davantage dans la collecte primaire des déchets ménagers les ONG, micro-entreprises artisanales et la société civile, comme les OCB, par le biais des autorités municipales. Il s'agit surtout de formaliser cette implication puisque de tout temps, des artisans individuels ont été actifs dans le secteur : vidangeurs, producteurs de fertilisants organiques etc. Vers la fin des années 1980, l'initiative du District dans ce sens a coïncidé avec toute une série d'autres initiatives plus ou moins similaires prises par différents ministères, des ONG et agences de coopération. Prises ensemble, ces initiatives ont renforcé la tendance vers la démocratisation de la société à la base<sup>1</sup>, la libéralisation progressive de l'économie, la privatisation de secteurs dits « stratégiques » pour l'Etat, la lutte contre le chômage des jeunes diplômés, la politique de déconcentration des services techniques et administratifs de l'Etat, et les tentatives de réformes sectorielles (Santé, Education, agriculture, environnement).

## **EVOLUTION DU SECTEUR DES DECHETS MENAGERS**

### **Genèse de la politique d'assainissement à Bamako**

Peu après l'indépendance du Mali en 1960, la direction de la voirie n'opérait qu'avec 2 ou 3 véhicules (UWEP, 1997). Elle se chargeait principalement de la base aérienne (camp militaire) et des quartiers administratifs. C'est seulement en 1980 que les premiers textes administratifs organisant la voirie municipale sont entrés en vigueur et que les services techniques du District de Bamako ont été créés. A partir de 1986, ce fut le tour de la Direction des Services Urbains de Voirie et d'Assainissement (DSUVA) de voir le jour. Elle gère la voirie municipale dans les six Collectivités Territoriales du District de Bamako qui fonctionnent depuis les premières élections communales de 1999.

---

<sup>1</sup> « développement à la base » selon la terminologie officielle des années 1980 (voir ENDA 1998).

## **Rôle des micro- et petites entreprises dans la collecte**

L'implication des micro- et petites entreprises (GIE)<sup>2</sup> dans la collecte des déchets urbains, commence avec l'expérience pilote de la COFESFA en 1989. La COFESFA était un groupement coopératif de jeunes femmes diplômées et sans emploi qui avait obtenu de très bons résultats, prouvant que l'initiative privée peut aider à résoudre les problèmes environnementaux. Ainsi fut créé en Octobre 1991 le premier GIE d'assainissement *SEMA Sanya* et cet exemple a suscité la prolifération des GIE et coopératives d'assainissement. Ils existent aujourd'hui dans toutes les grandes villes du Mali, avec plus de 60 rien qu'à Bamako.

L'évolution positive des rapports entre la voirie et les GIE d'assainissement fut activement soutenue par des acteurs institutionnels comme les partenaires au développement internationaux et nationaux soucieux de renforcer la société civile. En 1991, World Education soutient le curage des caniveaux à travers toute la ville en faisant collaborer les ONG implantées dans les quartiers et des « groupes civiques » (OCB) représentant les résidents desdits quartiers. Cette expérience a eu un succès retentissant et s'est par la suite étendue au ramassage des ordures, au compostage, à la construction de puisards, de latrines etc. L'intervention des partenaires au développement comme le PNUD, la Caisse Française de Développement ou World Education, bien que peu coordonnée sur le terrain, visait à renforcer l'action d'ONG nationales, à stimuler la création de micro-entreprises d'assainissement pour l'auto-emploi des jeunes, ou à mobiliser les populations urbaines pour lutter contre l'insalubrité. Ces interventions ont démontré avec succès qu'il était possible de lier efficacement la lutte contre le chômage des jeunes, l'appui aux initiatives de base et la lutte contre l'insalubrité urbaine.

Dès lors, compte tenu de la défaillance de ses services techniques, le District ne pouvait plus ignorer l'énorme potentiel de développement qu'offrait une société civile bien organisée. Il institua la lettre circulaire n° 0010 qui autorise les mairies communales à imposer un cahier des charges aux GIE et coopératives d'assainissement sans devoir leur proposer un contrat. Actuellement à Bamako, il existe une complémentarité entre les micro-entreprises d'assainissement et la voirie municipale dans la mesure où les premières assurent la pré-collecte et la seconde la collecte secondaire vers la décharge finale (champs des

---

<sup>2</sup>Le GIE représente une forme d'entreprise privée créée dans les années 1980 pour faciliter l'auto-emploi. Ce statut juridique ne nécessite pas de capital financier, la seule contrainte étant la formalisation de l'activité.



céréaliculteurs dans les quartiers périphériques)<sup>3</sup>. Ensemble ces acteurs évacuent environ 60 % des déchets générés dans la ville, surtout dans les quartiers urbanisés.

En plus, il existe une gamme variée de petits opérateurs privés qui interviennent sur l'environnement urbain avec des méthodes artisanales : récupération et recyclage de déchets divers, aménagement et entretien d'espaces verts, fleuristes, maraîchers etc. Ces opérateurs relèvent du secteur informel et fournissent une très grande partie des services de base aux citoyens, notamment en ce qui concerne l'alimentation en eau potable (Champetier *et al*, 1999). En outre, leurs activités génèrent beaucoup d'emplois.

### **Problèmes de collaboration à la base sur la collecte des ordures ménagères**

Nous avons observé quatre goulets d'étranglement dans la gestion de l'environnement urbain par rapport aux déchets : la répartition des zones entre les prestataires de services ; l'enlèvement irrégulier des ordures ; les difficultés de communication des micro-entreprises avec leurs clients d'une part et la Mairie de l'autre ; et enfin l'utilisation des déchets urbains dans l'agriculture urbaine et péri-urbaine (Diarra 1996).

Une première difficulté représente la concentration des GIE dans les mêmes secteurs entraînant une forte concurrence et des conflits (ENDA 1998 ; Table Ronde COGIAM 1996). En même temps, certains opérateurs peuvent détenir un monopole sur une zone sans pouvoir y satisfaire les demandes de services environnementaux.

La réticence de certains clients à s'acquitter à temps des redevances dues aux prestataires représente aussi un problème épineux. Cette attitude comporte plusieurs causes distinctes : une première explication est le faible pouvoir d'achat des familles concernées dans les quartiers défavorisés, une seconde raison est la mauvaise qualité des services des prestataires et/ou de la voirie (enlèvement irrégulier des ordures) au niveau de la collecte primaire et secondaire ; le dernier facteur, le plus décisif selon notre expérience, est une politique de communication inappropriée du GIE avec la clientèle (charretiers chargés du ramassage quotidien des ordures ménagères et agents de recouvrement). En effet, les agents du GIE ne reçoivent pas une formation adéquate.

---

<sup>3</sup> CEK est impliqué dans le projet de recherche « Potentiel de développement de l'agriculture urbaine et périurbaine concernant la gestion des déchets urbains en Afrique de l'Ouest (APUGEDU) » financé par l'Union Européenne.

Le mauvais fonctionnement de la collecte secondaire constitue un autre goulet d'étranglement. En effet, quand bien même les ordures ménagères sont correctement déposées dans les dépôts de transit agréés, la voirie les enlève irrégulièrement occasionnant ainsi de nombreuses nuisances aux populations riveraines des dépôts de transit.

Dans les quartiers périphériques de la ville, le service de ramassage des ordures n'est pas demandé puisque la plupart des résidents étant agriculteurs, éleveurs (et maraîchers pour certains pendant la saison morte), utilisent leurs propres déchets comme fertilisants organiques dans leurs exploitations agricoles. Cependant, les producteurs de céréales de la banlieue de Bamako déplorent la qualité décroissante des déchets urbains que leur livrent les chauffeurs de la voirie municipale sachant que les déchets ne sont pas triés et les ordures inorganiques sont sources de multiples nuisances pour les personnes, les animaux et les sols. Ils sont donc parties prenantes pour appuyer les mairies communales, la voirie municipale, les micro-entreprises et les associations communautaires d'assainissement dans leurs efforts de mieux organiser la filière. Pourtant, aucun mécanisme institutionnel n'est prévu pour faciliter cette collaboration.

### **Naissance d'une collaboration entre la Mairie de la Commune IV et les GIE**

Les démarches entreprises par la Mairie de la Commune IV et l'ONG ALPHALOG depuis 1992 avaient pour but de résoudre durablement les problèmes cités plus haut (Kéita, A. 1999). Sur demande de la Mairie, ALPHALOG a mené le « Programme de Développement Urbain en Commune IV (PDUC-IV) », qui dès le début a appuyé les GIE et coopératives intervenant dans l'assainissement. Il s'agissait d'un appui institutionnel et financier, y compris la formation et le conseil-suivi selon « l'Approche Processus ». Pour ce faire, il s'est concerté régulièrement avec la Commission Voirie et Assainissement de la Mairie qui avait souligné l'insalubrité de la Commune comme un problème-clé à résoudre.

### **Un début de dialogue difficile**

Lors de ses contacts aussi bien avec les GIE et coopératives d'assainissement qu'avec la Mairie, il est devenu clair pour le PDUC-IV qu'aucune concertation systématique n'existait d'une part entre les intervenants à la base et d'autre part entre les GIE/coopératives et la Municipalité, ce qui entravait toute coordination des actions d'assainissement. C'est ainsi qu'un groupement d'assainissement pouvait présenter un projet à la Mairie pour autorisation sans que la demande soit satisfaite, quand bien même celui-ci réunissait toutes les conditions pour la

réussite de son projet : étude de faisabilité, dossier complet, engagement des membres, contact étroit avec la population, financement du projet et appui d'une ONG. A la Mairie, l'intérêt pour les initiatives des jeunes semblait marginal. Cette appréciation critique était corroborée par le programme de la Commission Voirie et Assainissement qui ignorait les activités des GIE.

### **Emergence de la CPAC**

La concurrence entre les GIE voulant intervenir dans une même zone bloquait toute concertation. D'autre part, sans adhésion de la Mairie, une répartition claire des zones d'intervention entre les GIE et coopératives ne pouvait devenir effective. Laissés à eux-mêmes, les GIE n'arrivaient pas à s'entendre sur un zonage raisonné, puisque tous voulaient se concentrer sur le ramassage des ordures ménagères, activité appuyée par le District de Bamako.

Ces constats ont amené ALPHALOG à chercher à mieux connaître les acquis et problèmes des différents partenaires d'assainissement, processus qui a abouti à l'organisation d'une table ronde de trois jours en 1993. Un résultat majeur de cette Table Ronde fut la constitution d'une plate-forme communale des GIE et coopératives d'assainissement dénommée « Coordination des Partenaires d'Assainissement en Commune IV »<sup>4</sup>

Les activités de la CPAC prennent en compte aussi bien la gestion des conflits entre ses membres que son rôle de conseiller technique auprès de la Mairie. Ainsi s'implique-t-elle dans la réalisation d'études techniques, de campagnes d'information et dans la préparation et exécution des projets pilotes dans le cadre d'un accord de collaboration entre CPAC et Mairie (Kéita, A. 1999).

Le CPAC est devenu un partenaire technique incontournable pour la Mairie de la Commune IV. Deux de ses membres ont récemment été élus comme conseillers communaux pour faire un meilleur lobbying des questions d'assainissement au niveau du Conseil Communal (cf. Traoré 2000).

---

<sup>4</sup> La CPAC était composée « de GIE, des coopératives ou autres partenaires de l'assainissement, des chefs de quartier ou leurs représentants, du représentant du District et des représentants de la Mairie » (Statuts, Article 6).

## **IMPLICATION DES POPULATIONS DEFAVORISEES DANS LES ACTIONS D'ASSAINISSEMENT**

C'est dans ce contexte que les partenaires de l'assainissement, (la Mairie, la CPAC et ALPHALOG), ont invité le programme UWEP à tester une approche innovatrice pour une meilleure participation des populations de la Commune IV aux actions d'assainissement. Ensuite un projet pilote dénommé « *Implication des populations défavorisées de la Commune IV dans les actions d'assainissement* » a été développé. L'approche choisie était basée sur la recherche-action, qui s'est déroulée sur quatre phases principales : exploration, diagnostic participatif, actions-tests et enfin évaluation-capitalisation.

Cette recherche-action a permis de corroborer un certain nombre d'hypothèses qui ont constitué un point de départ thématique (voir Encadré 1). Elle a eu aussi un certain nombre de résultats importants pour la gestion de l'environnement en particulier sur l'approche culturelle.

### **Connaissance et maîtrise des canaux de la communication sociale**

Sur recommandation de personnes-ressources (chefs de quartier), le diagnostic participatif (DP), exécuté en 1997, s'est étendu à l'intégralité de la Commune IV au lieu de se limiter, comme initialement prévu, à des zones-tests. En effet dans la pratique et surtout à cause du caractère participatif de la démarche, il s'est avéré socialement difficile de privilégier un ou deux quartiers-tests à l'exclusion des autres, sans risquer de créer des frustrations et clivages dans la cohésion sociale entre les chefs de quartier (organisés dans le « Collectif des chefs de quartiers de la Commune IV »). La recherche-action a respecté les acquis sociaux existants (canaux de communication, plate-formes sociales, liens de solidarité socioprofessionnelle, organes de gestion représentatifs) dans la mesure où ces acquis jouaient un rôle social progressiste (Diarra 1997). Par la suite, ils ont constitué un cadre fort utile pour soutenir les transformations profondes nécessaires. La méthode d'innovation sociale doit être sensible aux équilibres sociaux et savoir discerner leur caractère progressiste et/ou rétrograde et les traiter en conséquence.

## **Encadré 1. Hypothèses sur la gestion des déchets urbains**

Nous sommes partis d'une série d'hypothèses dont voici les principales :

- a) Vu l'état d'insalubrité qui prévaut dans les quartiers de la Commune IV, il existe un consensus social potentiel : une volonté politique générale latente à suivre toute initiative susceptible de ramener durablement la salubrité de l'environnement et pourvu qu'elle s'exprime de manière démocratique avec la transparence culturelle requise (garantissant par exemple le respect de la culture africaine). A l'aide de méthodes participatives, une telle approche nous a semblé applicable en Commune IV.

La seconde partie de cette hypothèse signifiait que les populations des quartiers défavorisés pouvaient bien jouer un rôle important dans le processus à enclencher sans préjudice aucun pour le mouvement social. L'existence d'un climat d'ouverture démocratique et d'une forte tendance vers la gestion décentralisée de la chose publique a sans aucun doute favorisé la conception de telles hypothèses qui auraient pu paraître absurdes avant la révolution démocratique du 26 mars 1991.

- b) Pour la légitimité culturelle et compte tenu des bouleversements politiques en cours (début du multipartisme politique, crise économique persistante, confusion populaire entre « démocratie », « liberté » et tendance à l'anarchie sociale), la seule force sociale jouissant à la fois de la confiance populaire et de celle des organes dirigeants de l'Etat et ayant les capacités culturelles de gérer les processus de communication à mettre en place, représente le pouvoir traditionnel qu'incarnent le chef de quartier, les autorités religieuses (musulmanes et chrétiennes) et leurs conseillers respectifs. Ce pouvoir aide la mise en place de mécanismes de représentation des différentes couches de la population qui tiennent compte de la diversité des intérêts en jeu, permettant ainsi une approche novatrice de la gestion des déchets urbains.
- c) La troisième hypothèse est qu'il existe des modèles d'organisation du développement urbain ayant fait leurs preuves dans un passé plus ou moins lointain et qui pourraient servir de repères pour initier un processus d'innovation des pratiques d'assainissement avec une large adhésion de la population. Une fois la légitimité populaire acquise, le processus bénéficiera du soutien des autorités techniques, administratives et politiques de la Collectivité Territoriale.
- d) La femme africaine, en tant que « symbole social de la propreté », est particulièrement motivée et joue un rôle de premier plan dans l'innovation des pratiques d'assainissement. La prise en considération des points de vue des ménagères et de leurs visions sur les déchets facilite leur mobilisation.

En fait les hypothèses c et d, s'appuyant respectivement sur les théories du retour aux sources culturelles, voire de la revitalisation culturelle de l'Afrique et « l'analyse genre », n'ont été que progressivement appréhendées. Elles sont apparues après la phase de diagnostic participatif comme des potentialités culturelles à explorer. La recherche-action a permis d'intégrer en cours d'action ces nouveaux concepts analytiques dans l'approche générale du Projet Pilote.

## **Diagnostic participatif des quartiers**

Basé sur la MARP, le diagnostic participatif (DP) a touché les huit quartiers de la Commune IV. Les résultats obtenus ont été restitués tout d'abord aux chefs de quartiers et aux représentants de la Mairie et de tous ses services techniques au cours d'un atelier de validation globale. Les compléments d'informations et amendements formulés lors de cette rencontre ont été incorporés dans les documents de synthèse. Une seconde restitution a ensuite été faite en Assemblée Générale de la population par quartier pour valider définitivement les rapports de synthèse en présence de tous les acteurs locaux. La proposition des leaders de quartiers de créer des associations d'assainissement par quartier a été démocratiquement confirmée en Assemblée Générale de la population de chaque quartier (cf. l'expérience tunisienne : Boukraa et Bechraoui, 1995).

## **Vision de l'assainissement urbain selon les populations**

Un phénomène fascinant à observer a été l'élaboration progressive d'une vision propre de l'assainissement urbain par les associations d'assainissement créées dans six des huit quartiers de la Commune IV. Les représentants des quartiers périphériques ont su négocier leurs intérêts en réclamant que la voirie municipale leur livre des déchets organiques épurés des « impuretés » de la ville (déchets plastiques, médicaux et biomédicaux). Ainsi furent remises en cause non seulement certaines des normes mais aussi les sanctions prescrites par les textes officiels qui étaient parfois confus et contradictoires. Les associations d'assainissement ont soumis leurs propositions que les services techniques compétents n'étaient disposés à accepter que dans le cadre du « droit coutumier » en tant que dispositifs complémentifs des textes légaux. Ce compromis fut accepté par les populations qui montraient un véritable engouement pour s'approprier leur environnement.

Le constat d'intérêts parfois discordants entre des acteurs clés explique l'élaboration d'un Plan de Communication qui a abouti à la mise en place d'un cadre de concertation entre les associations d'assainissement, les services techniques et d'autres organisations de la Commune IV afin de promouvoir le dialogue constructif entre eux. Ce cadre, finalement créé en 1999, a pris le nom de « Réseau d'Assainissement de Base » ; il est présidé par le Maire.

Un des effets immédiats du cadre de concertation fut d'encourager les services techniques de la Municipalité et les associations d'assainissement à exécuter conjointement le diagnostic des quartiers par secteurs afin de mieux connaître et tenir compte des préoccupations des résidents de la Commune IV. Ces diagnostics, exécutés entre février et avril 2000, ont fait apparaître d'importantes

lacunes méthodologiques chez la plupart des techniciens municipaux s'occupant de la gestion des déchets : difficultés à rédiger un document de synthèse, à formuler un projet, à proposer des actions innovantes et réalistes, autrement dit, une méconnaissance des méthodes et techniques d'appui au développement à la base (Kéita, M. 1999).

### **Influences de l'analyse genre**

Dans le cadre de la recherche-action, la programmation des activités majeures avait un caractère indicatif afin de donner suffisamment de souplesse à l'exécution du projet. C'est ainsi que des acteurs ont pris sur eux l'initiative de mener certaines actions. Ainsi ils ont, par exemple, consacré un jour par mois à la salubrité des lieux publics du quartier avec un accent particulier sur le nettoyage des lieux de culte et des Centres de Santé Communautaires, organisé des campagnes d'Information Education Communication (IEC) dans les ménages, décentralisé les démembrements de l'association pour qu'ils soient le plus proche possible des ménages, etc.

L'Equipe de Recherches a d'abord conduit une réflexion collective (« *brain storming* »), et une recherche exploratoire avant de tenter des innovations. C'est dans ce cadre que UWEP/Mali a voulu mettre en place un *Centre de Formation Continue* pour faciliter aux populations défavorisées de la Commune IV l'accès à la formation de base et à la formation professionnelle. Pour ce faire, diverses études ont été diligentées : *évaluation des besoins et des offres de formation continue existantes, études de marché* etc. (cf. Kéita/Maïga 1999).

Pour mieux comprendre l'attitude réticente des femmes à l'égard de la formation continue payante, et d'une manière générale pour mieux appréhender les perceptions des différentes composantes de la population par rapport au « développement », certains outils de « l'analyse genre » ont été appliqués, notamment l'analyse des « besoins pratiques et des intérêts stratégiques » des bénéficiaires présumés du Centre. Des investigations approfondies ont révélé que les attentes des associations nouvellement créées se focalisent sur la satisfaction des besoins quotidiens (avoir un revenu ou des acquis matériels).

La comparaison avec les groupements (féminins et mixtes) déjà expérimentés montre que la prochaine étape est le désir de « réaliser quelque chose » et de s'affirmer ainsi (motivation psychologique). Les groupements qui réussissent des performances dont ils sont fiers semblent mieux comprendre l'importance stratégique de la formation continue pour pérenniser leurs acquis : ils cessent de réclamer des gratifications matérielles ou pécuniaires (*per diems*) pour

bénéficier d'une formation et se disent même disposés à contribuer aux frais de leur perfectionnement technique (Kéita et Maïga 1999).

Cela signifie que pour les groupes sociaux défavorisés, accorder la priorité à la formulation de grandes visions stratégiques n'est pas évident. Le processus d'évolution d'une culture axée sur la subsistance et la reproduction du savoir vers une culture de développement semble devoir passer par la résolution participative de leurs problèmes de subsistance (Kéita et Maïga 1999 ; Jones 1997).

### **Vision commune entre la Collectivité Territoriale et ses principaux partenaires**

Une vision commune s'est peu à peu développée entre les acteurs – la Municipalité, ses services techniques, les associations et les micro-entreprises d'assainissement et les partenaires au développement (ONG, projets de développement locaux). On se demande de plus en plus comment on pourrait réussir l'assainissement des quartiers et se compléter dans les efforts à fournir. C'est l'amorce d'une évolution vers l'institutionnalisation d'une politique communale de Gestion Intégrée et Durable des Déchets (GIDD). Aujourd'hui, le Conseil Municipal entend définir les rôles complémentaires des différents acteurs de la Collectivité Territoriale afin de résoudre les questions suivantes : salubrité domiciliaire, salubrité de la voie publique, valorisation des déchets organiques pour l'agriculture urbaine et périurbaine et enfin dépotage, voire élimination des déchets solides et liquides de la Commune.

Si, dans un contexte de décentralisation territoriale, le leadership politique de la Municipalité reste sans conteste, celle-ci ne doit pas pour autant essayer de mener elle-même les actions de développement sur le terrain. Aussi devrait-elle déléguer l'exécution des activités de gestion et de protection de l'environnement aux organisations de la société civile (secteur privé, secteurs associatif et communautaire), avec l'appui des services techniques et des partenaires au développement pour renforcer leur professionnalisme.

Le chapitre suivant examine comment les nouvelles Collectivités Territoriales pourraient résoudre cette équation qui conditionne un développement harmonieux et durable à la base (méthodes de développement durable : Kéita, M. 1999).



## **COLLECTIVITES TERRITORIALES ET APPUI AU DEVELOPPEMENT A LA BASE**

Au Mali, la politique de la Décentralisation Territoriale représente une donnée capitale dont il faut désormais tenir compte dans les actions sectorielles des programmes de développement. Comment un mécanisme de coordination des actions sectorielles pourrait-il être mis en place sous la houlette de la Collectivité Territoriale ?

Work (1998) propose une manière originale de percevoir la décentralisation. Selon lui, les politiques de décentralisation sont à considérer comme un processus ayant pour objectif un développement durable centré sur les populations. Dans cette perspective, la décentralisation comporte certaines caractéristiques :

- Elle contrebalance les tendances internationales vers la mondialisation en redéfinissant les relations entre les acteurs du niveau mondial au local.
- La démocratisation est partie intégrante du processus, là où les populations ont le pouvoir de déterminer la forme de gouvernement, de représentation, les politiques et services de leurs choix.
- Les principes clés qui sous-tendent le processus de la décentralisation incluent le devoir de rendre compte (« accountability »), la transparence, le respect de la Loi et la responsabilisation d'acteurs variés.

Pour Work, la décentralisation se fonde sur la nécessité d'une gouvernance effective. Les relations, rôles et responsabilités entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile déterminent la façon spécifique d'établir l'équilibre entre les priorités. C'est pourquoi la décentralisation a une portée qui va au-delà d'une simple réforme du secteur public. Elle augure de rapports intégrés de types nouveaux entre les acteurs. Enfin Work souligne que la décentralisation est un processus orienté vers le long terme, qui suit une logique évolutive plutôt que révolutionnaire.

Au Mali, la décentralisation territoriale s'appuie sur la Loi n° 98-066 portant Code des Collectivités territoriales. La politique de l'Etat en la matière vise deux objectifs fondamentaux (Diakité 1999) :

- L'approfondissement du processus démocratique en vue de repositionner clairement l'Etat et la société civile dans leurs rôles et responsabilités, et de transférer aux institutions locales et régionales certaines responsabilités relevant auparavant du niveau central.
- La promotion du développement local en favorisant l'émergence d'initiatives au niveau des différents acteurs de la société civile et

l'avènement d'un développement mieux maîtrisé par les populations organisées là où elles vivent (voir Encadré 2).

### **Encadré 2. Décentralisation technique et décentralisation territoriale**

**La décentralisation technique** concerne des services publics gérés par des organes jouissant d'une certaine autonomie : sociétés d'Etat, Etablissements Publics à Caractère Administratif, Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial etc.

**La décentralisation territoriale** consiste à doter de la personnalité morale et de l'autonomie financière une communauté sociale infra étatique ayant pour assise une portion du territoire national et pour lien une identité collective reconnue appelée Collectivité Territoriale.

**L'autonomisation** complète ces deux types de décentralisation. Les communautés ont développé plusieurs formes d'expériences d'autogestion pour acquérir une certaine autonomie. Cette autonomisation est le produit des efforts de groupes sociaux, ayant dans certains cas été suscitée par les services de l'Etat ou des organisations non gouvernementales. Ce mouvement d'autonomisation est aussi appelé décentralisation ascendante, par opposition à la décentralisation descendante où il y a transfert formel de compétence de l'Etat aux entités créées.

**Le joint critique** entre la décentralisation montante et descendante se situe dans l'espace de développement créé au niveau des Collectivités Territoriales (Communes, Cercle, Région). Cet espace de confrontation offre le cadre idéal de concertation, de dialogue, de négociation pour promouvoir le développement local. Les organisations communautaires sont alors des partenaires véritables des Collectivités Territoriales dans la prise des décisions en matière de planification et de développement, d'où la nécessité de développer une bonne gouvernance dans la gestion des affaires locales.

« Une bonne décentralisation est toujours accompagnée de la déconcentration ». (Diakité 1999, p 2).

En s'inspirant des recommandations d'une série d'ateliers sur les relations entre les politiques sectorielles de développement sectoriel et les Collectivités Territoriales, nous présentons ci-dessous les lignes directrices d'un scénario de développement intégré de la Collectivité Territoriale. Le modèle se fonde sur sept thématiques que les partenaires doivent être en mesure de gérer ensemble pour impliquer la dimension décentralisation territoriale et décentralisation administrative dans leurs démarches sectorielles. Ces thèmes sont : l'adaptation des textes législatifs et réglementaires, la planification du développement local, son financement, la viabilité des infrastructures, le renforcement des capacités locales vers plus de professionnalisme, la représentativité des organes de gestion du développement communautaire et local, et enfin la concertation et la coordination des activités des acteurs aux niveaux national, régional et local pour la mise en œuvre des mesures arrêtées. Pour gérer ensemble ces thématiques, il convient d'abord de s'entendre sur un objectif global supra-sectoriel.

## **Objectif de développement commun**

La création de Collectivités Territoriales avec une personnalité juridique propre et une autonomie financière réelle offre les conditions d'un développement participatif à la base. Elle facilite l'auto-organisation des populations qui devient un objectif institutionnel. Néanmoins, on observe que cette potentialité ne peut être exploitée par les populations que si tous leurs partenaires administratifs, techniques et financiers adoptent des démarches concertées convergeant vers un objectif commun, à savoir le bon fonctionnement des infrastructures locales telles que les centres de santé, les écoles, la gestion des déchets et des ressources naturelles.

La mise en cohérence des institutions du développement local est une tâche qui relève désormais des Collectivités Décentralisées. C'est à elles d'intégrer les différentes actions de développement, qu'elles soient sectorielles ou multisectorielles et quelles que soient les approches techniques qu'elles privilégient, en un ensemble harmonieux concourant au bien-être général. Il est déterminant que les Collectivités Décentralisées arrivent à identifier, mobiliser et organiser tous les intervenants clés autour du présent objectif de développement intégral. La mise en harmonie des institutions et instruments de développement n'implique d'entraver ni l'expression multiculturelle ni la diversité des approches techniques qui sont sources de richesses pour la collectivité.

## **Textes législatifs et réglementaires**

Dans beaucoup de secteurs d'activités, les acteurs publics, communautaires et privés se trouvent confrontés à la non-conformité des textes réglementaires sectoriels et intersectoriels avec ceux de la décentralisation, comme par exemple dans le secteur santé, éducation de base, gestion des ressources naturelles, assainissement, fiscalité etc. Il est important de définir les rôles, compétences et responsabilités des acteurs et de s'accorder sur l'interprétation des textes fondamentaux dans tous les domaines intéressant le développement durable de la Collectivité Territoriale.

Les différents départements ministériels ont pu, par le passé, poursuivre des politiques sectorielles de développement qui étaient conçues et coordonnées à partir des centres de décision de la capitale. La nouvelle situation va créer de nombreuses zones de tensions et de conflits avec les nouvelles Collectivités Décentralisées auxquelles l'Etat central a cédé certaines de ses compétences pour mieux défendre les intérêts des administrés à la base. Une période de

transition semble inévitable pour permettre aux décideurs centraux et communaux de s'accommoder de ladite nouvelle situation et d'aller ensemble, méthodiquement, vers la matérialisation de la décentralisation sur le terrain.

Il s'agit de procéder à la relecture des textes sectoriels sur la gestion des ressources naturelles, l'éducation, la santé et tous les autres secteurs vitaux pour la Commune. Pour la relecture des textes, il faut mettre en place des Commissions intersectorielles composées des départements techniques concernés, du département s'occupant de l'Administration Territoriale et de représentants de la société civile. L'implication de l'Assemblée Nationale à ces travaux est fortement recommandée.

### **Planification du développement local**

L'objectif est de prendre en compte les planifications sectorielles dans le plan de développement communal pour arriver à une approche de développement intégré. Inversement, toutes les planifications sectorielles doivent s'inscrire dans le cadre du plan de développement de la Collectivité Territoriale. Cependant, sur le terrain on a souvent constaté :

- La non-conformité des cartes sectorielles avec le nouveau découpage communal : carte sanitaire, carte scolaire, zonage du développement agricole etc.
- Le danger de la prolifération incontrôlée des infrastructures de développement : centres de santé (dispensaires, maternité), écoles villageoises, centres de formation continue et d'animation rurale.
- Le danger d'une exploitation abusive des ressources naturelles.

Le risque d'un développement non-durable demeure indéniable dans les zones économiquement défavorisées, enclavées, les localités sous-peuplées et dans tous les cas où le terrain est préparé sur la base d'études de marché et/ou de faisabilité non-fiables. Il est donc nécessaire d'élaborer des méthodologies d'approche sensibles à l'impact environnemental des techniques et technologies de développement sectoriel et de les diffuser au niveau de toutes les Collectivités Territoriales. Ainsi, nous recommandons les mesures spécifiques suivantes :

- Elaborer de manière concertée des plans de développement sectoriels de la Collectivité Territoriale et veiller à leur respect.
- Faciliter la gestion intercommunale des aires spécifiques de développement (présentant des particularités culturelles, écologiques etc.) à cheval sur plusieurs Collectivités Territoriales.

- Mettre en place des mécanismes qui permettent de prendre en compte l'impact environnemental des projets de développement par exemple en menant systématiquement des *études d'impact environnemental* (Chisha, 2000).
- Former et informer convenablement les décideurs communaux, régionaux et nationaux.

## **Financement**

En matière de financement du développement local, le problème crucial est de clarifier le partage des rôles entre Etat, Collectivité Territoriale, communauté et partenaires au développement au niveau local. Une planification locale réaliste et le financement durable des services sociaux de base (santé, éducation, approvisionnement en eau potable et gestion des ressources naturelles) ne peuvent se fonder que sur un budget équilibré en recettes et en emplois.

L'objectif stratégique consiste à prendre en compte l'existence des Collectivités Territoriales comme premières responsables. Aussi faudrait-il favoriser leur implication dans les procédures de financement des activités de développement sectoriel au niveau local. La contribution financière des populations au fonctionnement des infrastructures est indispensable. Elle reste à déterminer au niveau des Collectivités Territoriales elles-mêmes (en concertation entre le Conseil Communal et les acteurs intéressés). Pour les infrastructures qui sont à cheval sur plusieurs Collectivités Territoriales, il est nécessaire de mettre en place une gestion intercommunale.

## **Viabilité des infrastructures**

Les gestionnaires des ouvrages et services sociaux de base peuvent travailler sur la base des statuts les plus divers en tant que prestataires de services indépendants ou tout au moins jouissant d'une certaine autonomie juridique : association sans but lucratif, ONG, organisme public ou parapublic, GIE ou autres formes d'entreprises privées. Quel que soit ce statut, la Collectivité Territoriale est tenue de garantir à sa population l'accès à tous les services de base, avec des prestations efficaces et efficientes au meilleur coût possible. Elle cherche à garantir la viabilité économique et financière des équipements collectifs et de tous les services sociaux de base.

L'entrave la plus sérieuse au développement local durable concerne le fait que la viabilité structurelle des infrastructures et équipements collectifs ne semble pas partout garantie. Cette situation peut être due à des facteurs défavorables

internes aux structures chargées de gérer les ouvrages : par exemple, le manque d'études techniques, de faisabilité et de marchés fiables ; des méthodes de travail non-participatives ou la non-appropriation par les bénéficiaires (Kéita, M. 1999). Certains facteurs externes peuvent aussi avoir des effets négatifs : par exemple, la fragilité économique d'une Collectivité Territoriale, la non-réglementation du marché et de la concurrence des prestataires, ou l'insuffisance de soutien politique/financier des autorités étatiques ou communales. Il s'agit par conséquent d'assurer les conditions d'une exploitation économiquement et financièrement soutenable (ne faisant pas fi des règles de gestion économique élémentaires), d'encourager la participation des femmes à la gestion des ressources naturelles et de les aider à négocier les marges de manœuvre nécessaires.

### **Renforcement des capacités professionnelles locales**

L'objectif majeur à poursuivre est de développer les capacités professionnelles du personnel des organes de gestion des OCB, du personnel des services techniques et de celui de la Collectivité Territoriale. Un appui au secteur privé, aussi minime soit-il, n'est point à négliger dans ce cadre. Aussi bien les Collectivités Territoriales que les services techniques ont besoin de temps pour préparer leur personnel à assumer leurs nouvelles responsabilités.

Les principaux goulets d'étranglement semblent se situer à deux niveaux : la faible capacité des Collectivités Territoriales à gérer à court terme tous les aspects techniques du développement local et la sous-information du personnel des différents départements techniques sur les compétences réellement transférables aux Collectivités Territoriales. Le renforcement du professionnalisme des acteurs communaux est une préoccupation cruciale. Une de ses dimensions clés est la formation en vue de l'amélioration des performances professionnelles des acteurs publics, communaux, communautaires et privés. Une telle formation est à entreprendre à deux niveaux : thèmes transversaux (tels que le développement organisationnel, l'usage des méthodes de développement participatif, la communication) et thèmes techniques (préoccupations sectorielles).

L'intériorisation d'une culture participative à la fois par la communauté et les acteurs sociaux constitue une condition et une garantie du succès des actions entreprises dans le domaine de l'environnement et d'une manière générale dans le développement de la Collectivité Territoriale (EHP 1996 TOE 1997). La capacité des différents acteurs à collaborer est un signe de dynamisme et de vitalité du quartier, du village, et de la Commune. Tous doivent être impliqués et contribuer à faciliter cette mobilisation qui prendra à chaque fois un profil local

bien précis dépendant de la créativité des leaders locaux. La Municipalité, les services techniques, les ONG, les associations, le secteur privé et les partenaires au développement ont tous, à un moment ou un autre, un rôle clé à jouer dans la mobilisation générale pour assurer les services de base indispensables au fonctionnement de la société.

### **Représentativité des organes de gestion du développement communautaire**

Il s'agira principalement d'améliorer la fonctionnalité des organes des OCB et d'asseoir leur crédibilité sur des bases légales, en veillant à la représentativité des organes de gestion des OCB et des ONG locales, et à la complémentarité des rôles entre ces organes de gestion et ceux de la Collectivité Territoriale.

Les types de relations (hiérarchiques, fonctionnelles) entre la Collectivité Territoriale et les différents organes de gestion des infrastructures et équipements collectifs sont à déterminer de manière univoque. Pour les infrastructures et équipements collectifs ayant existé avant l'émergence de la Collectivité Territoriale, la dévolution du patrimoine physique et humain constitue une question cruciale à résoudre à court terme. Les principales mesures à prendre sont les suivantes :

- Favoriser l'évolution du statut des OCB du statut d'associations déclarées vers le statut d'association reconnue d'utilité publique ou un autre statut exigeant une gestion transparente et le contrôle public.
- Assurer l'appui-conseil des coordinations et fédérations locales, régionales et nationales pour faire respecter les statuts et règlements intérieurs des OCB.

### **Concertation et coordination des activités**

Un calendrier de mise en œuvre doit être adopté par les principaux départements techniques impliqués, les représentants de la société civile et leurs partenaires au développement assorti d'un mécanisme de suivi et d'évaluation dudit calendrier. Il s'agit d'une sorte de schéma directeur que tous les intervenants (politiques et techniciens) s'efforceront de respecter à tous les niveaux.

Il importe d'organiser des réunions de concertation entre les départements techniques intervenant dans la Collectivité Territoriale. Le niveau le mieux indiqué pour initier un tel processus de concertation est celui des décideurs politiques (niveau ministériel) qui peuvent aussi allouer à leurs organes

déconcentrés les moyens requis pour exécuter les décisions convenues. A défaut un niveau « inférieur » (régional, local, intercommunal) peut être envisagé. Des diagnostics institutionnels, organisationnels et techniques sont à établir de manière participative par les intervenants, en vue d'arrêter des mesures appropriées. L'exemple de la gestion des déchets en Commune IV de Bamako a été évoqué pour illustrer comment des approches sectorielles et communautaires peuvent être intégrées dans le développement communal afin de stimuler le développement local en responsabilisant et en faisant travailler ensemble différents acteurs.

## CONCLUSIONS

La recherche-action expérimentée en Commune IV permet, à plus d'un titre, de faire avancer les connaissances sur la théorie de l'action sociale et sur l'amélioration de la gestion des déchets urbains en Afrique. Les connaissances acquises corroborent un certain nombre d'hypothèses résumées ci-dessous.

La gestion décentralisée et participative de l'environnement est la seule stratégie viable pour maîtriser durablement sa constante dégradation. Cette participation suppose l'estime réciproque et la collaboration étroite entre les acteurs : la municipalité et ses services techniques, les structures intermédiaires, les prestataires privés et les représentants des populations (OCB). Pour engager cette collaboration, on choisira des méthodes appropriées : la recherche-action, « l'Approche centrée sur les Processus », la MARP, « l'analyse genre » et d'autres méthodes participatives.

L'implication des populations des centres urbains et semi-urbains dans la gestion de leur environnement – même dans les quartiers défavorisés des villes ouest-africaines – est possible en tant que processus itératif utilisant comme porte d'entrée l'un des groupes sociaux suivants : chefs de quartier (autorités coutumières), ménages ou autorités municipales. La condition majeure est toutefois que le groupe social choisi comme « porte d'entrée » affiche une culture de développement progressiste.

Pour ce faire, la bonne connaissance et le respect de la culture locale sont indispensables. Cela peut se manifester par le recours à des méthodes d'intervention et de communication interculturelle inspirées de la culture locale et d'autres valeurs culturelles universelles. Selon notre expérience, les populations rurales et urbaines apprennent sans réticence à manipuler ces instruments et les utilisent volontiers elles-mêmes (cas des outils MARP dans les diagnostics des secteurs dans les quartiers de la Commune IV de Bamako).



Préparer tous les acteurs à leurs rôles augmente les chances de succès des mesures recommandées ci-dessus : cette préparation comprend la formation et la concertation sur les attentes individuelles, les performances attendues du groupe, de la Collectivité Territoriale, les problèmes prioritaires à résoudre et les méthodes et outils d'action à appliquer. Une bonne circulation de l'information sur les indicateurs de succès sectoriels et transversaux doit être entretenue durant tout le processus.

Ce processus inclut plusieurs types de réseaux qui organisent la concertation et la coordination des actions à différents niveaux. La Collectivité Territoriale doit jouer un rôle de leader politique afin d'assurer son développement local intégré. Une intense interactivité entre les réseaux est à rechercher du niveau local au niveau international<sup>5</sup>. Des outils et des mécanismes de planification communale et intercommunale fiables sont à mettre en place pour soutenir ce dynamisme.

Pour résoudre durablement les problèmes environnementaux dans les villes africaines, « l'approche centrée sur les processus » et la recherche-action peuvent être utilisées pour mieux explorer, comprendre et utiliser les potentialités locales, les savoirs et savoir-faire locaux. L'expérience menée en Commune IV de Bamako permet de confirmer cette assertion. En effet, partie de la simple préoccupation de mieux impliquer les ménages défavorisés dans les activités des micro-entreprises s'occupant du ramassage des ordures ménagères, la recherche-action a créé toute une dynamique sociale au centre de laquelle se sont retrouvés de nouveaux acteurs sociaux : des femmes et des hommes de condition modeste qui jouent un rôle de plus en plus important dans la redéfinition des normes et pratiques d'hygiène et d'assainissement dans leurs quartiers respectifs. Il est important de noter que leur rôle est ainsi reconnu grâce à l'appui de l'administration municipale et de ses représentants au niveau des quartiers (cf. UWEP 2001).

La présente communication a tenté de montrer que les approches sectorielles sont nécessaires mais non suffisantes pour le développement durable des Collectivités Décentralisées. La convergence de ces approches, sous l'impulsion politique de la Collectivité Territoriale, conditionne le développement communal intégré dans lequel agissent et se complètent diverses visions sectorielles. Plusieurs cadres de réflexion et modèles d'action ont été suggérés pour guider efficacement tous les intervenants de la Collectivité Territoriale.

---

<sup>5</sup> Ainsi un élu d'une Commune rurale (Kalabancoro, Cercle de Kati/Mali) affirme qu'il n'existerait pas de concepts valables sur le développement humain qu'on ne puisse traduire en Bambara (une des langues nationales du Mali) et rendre accessibles aux élus communaux !

## BIBLIOGRAPHIE

Boukraa, R. et Bechraoui, N. (1995). Activity Report No. 8. Diagnostic Socio-Environnemental en Tunisie. EHP

Champetier, S., Brusco, X., Diallo, M., (1999). Les opérateurs privés indépendants de l'eau et de l'assainissement en Afrique de l'Ouest, rapport de conférence tenue du 25 au 29 septembre 1999 à Bamako, PNUD/Banque Mondiale/GTZ 1999.

Chisha, Mavis (2000). Key to sustainable development. In : « The Enviro-Line », Environmental Council of Zambia (ECZ) Newsletter, Issue N° 8.

COGIAM (1996). Table Ronde COGIAM 1996.

Diakité, Kalifa (1999). Atelier de réflexion sur les relations entre les ASACO et les Communes du 16 au 18 juin 1999. MDRI, Bamako. (document de travail non publié)

Diarra, Aissé, (1997). Participation communautaire à la gestion des déchets solides dans le District de Bamako, Mali. UWEP.

Diarra, Joseph Marie (1996). Grandes villes du Sahel : Bamako et Ouagadougou in : PDM 1996.

ENDA-PPU et ENDA Mali (1998). La difficile articulation du local et du municipal : l'exemple des GIE d'assainissement de Bamako, Mali. ENDA.

Environmental Health Programme - EHP (1996). Placer les questions de santé environnementale dans le contexte périurbain : leçons tirées du Projet GESCOME tunisien. Rapport d'activités N°24, USAID, Washington.

Jones Sue (1997). Developing a Learning Culture : empowering people to deliver quality, innovation and long-term success, London.

Kéita, Anne (1999). Approche Processus en milieu urbain – Capitalisation des expériences ALPHALOG-SNV, Bamako (publication à paraître, SNV/Mali).

Kéita, A. et Maïga, R. (1999). Pré-enquête pour un Projet de Recherche sur la Faisabilité d'un Centre de Formation, CEK-*Kala Saba*, Bamako.

Kéita, Modibo (1999). Introduction aux méthodes d'intervention des projets de développement en Afrique – Concepts de base de la lutte contre la pauvreté, CEK-*Kala Saba*, Bamako.

PDM et autres. (1996) Déchets solides en milieu urbain d'Afrique de l'Ouest et Centrale, publié par le Groupe Régional de l'Eau et de l'Assainissement pour l'Afrique de l'Ouest (GREA-AO), Cotonou. GREA.AO.

TECSULT (1994). Plan Directeur d'assainissement de Bamako (1993-2003), Août 1994

Toé, Richard (1997) : La décentralisation au Mali : Ancrage historique et dynamique socio-culturelle, MDRI, Bamako.

Traoré, Amadou (2000) : A modest contribution in UWEP Bulletin 27 Nov. 2000 P. 2-4, WASTE/Gouda.

UWEP, (1997). Rapport de l'atelier d'échanges d'expériences en Commune IV.

UWEP (1998). Waste and Gender, Gouda.

UWEP (2001). Implication des populations défavorisées dans les actions d'assainissement dans le District de Bamako – Capitalisation d'une expérience de recherche-action en Collectivité Territoriale IV, UWEP Working paper, Bamako/Gouda.

Work, Robertson (1998). Factors to Consider in Designing Decentralized Governance Policies and Programmes to Achieve Sustainable Human Development, UNDP, New York.